

<http://ugtg.org/spip.php?article1055>



# Haïti, salaire minimum : Ce qu'il faut retenir du vote des députés

- International -



Date de mise en ligne dimanche 16 août 2009

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

## **Haïti - Salaire minimum :**

Le mardi 4 août 2009 en Haïti, s'est tenu à la chambre basse un vote relatif à la loi sur la fixation du salaire minimum à 200 gourdes (3.48 Euros...). La loi avait déjà été votée par les deux chambres (5 février 2009 pour la chambre des députés, 5 mai 2009 pour le Sénat) mais suite au refus de promulgation du Président René Préval, le Parlement se devait juste de confirmer le vote qu'il avait déjà réalisé.

Alors que tout le monde ou presque s'attendait à un dénouement de la séance allant dans le sens des intérêts des travailleurs, qui, pour cause, étaient justement descendus massivement dans les rues en matinée pour se prononcer en faveur des deux cents (200) gourdes ; alors que tout semblait plaider en faveur d'une confirmation de la loi du salaire minimum à deux cents (200) gourdes, l'assemblée des députés - mêlant combines et manoeuvres louches et suspectes par exemple le vote secret - a rejeté, avec cinquante cinq (55) voix, les deux cents (200) gourdes comme salaire de base dans l'industrie de la sous-traitance et, par voie de conséquence, confirmé les objections du Président.

En reniant leur premier vote [revenant donc sur leur précédent vote de la loi portant le salaire minimum journalier à 200 gourdes (4,00 USD - 3.48 Euros)], les députés ont en partie adopté l'objection du président René Préval.

55 députés ont voté pour le rapport de la commission qui s'est penchée sur l'objection du chef de l'État et qui a recommandé en substance son adoption. 6 ont voté contre et 3 autres se sont abstenus, tandis qu'une quinzaine ont abandonné la séance au moment du vote effectué à bulletin secret.

Le rapport de la commission préconise un salaire minimum à 150 gourdes (2.61 Euros), soit 25 gourdes de plus sur la proposition de 125 gourdes (2.17 Euros) faite par Préval.

Le vote des députés représente une première étape avant la position, en deuxième instance, du sénat qui doit également se prononcer sur les objections du président.

Durant les dernières semaines, Préval a orchestré une campagne médiatique tous azimuts en faveur de ses objections, arguant de la perte probable de milliers d'emplois dans la sous-traitance si le niveau de salaire minimum journalier de 200 gourdes (3.48 Euros...) est confirmé par les deux chambres.

D'un autre coté, des militants de mouvements sociaux, intellectuels, artistes et autres personnalités ont mené campagne en faveur du salaire minimum à 200 gourdes.

Dans la matinée de ce 4 août, une manifestation composée de plusieurs centaines de personnes dont une majorité d'ouvriers de la Société nationale des parcs industriels (Sonapi) qui revendiquent l'application de la loi sur le salaire minimum à 200 gourdes s'est déroulée sur la place d'Italie, en face du Parlement.

En économie capitaliste le concept de salaire minimum est un outil économique utilisé afin d'assurer un salaire de subsistance aux agents économiques non qualifiés. Le montant associé au salaire minimum est destiné à évoluer au cours du temps en fonction des conditions économiques du pays, de l'inflation en particulier.

En Haïti, le salaire minimum a été fixé à 70 gourdes en 2003. L'inflation dans le pays a évolué comme suit depuis 2003 :

2003 32,4 %  
2004 24,3 %  
2005 15,8 %  
2006 13,1 %  
2007 08,2 %  
2008 19,8 %

(Source: Institut haïtien de Statistique et d'Informatique IHSI)

Par conséquent, si le salaire minimum avait été ajusté au cours de la période pour tenir compte de l'inflation, il aurait été fixé à 195 gourdes au début de l'année 2009.

La loi Benoit fixant le salaire minimum à 200 gourdes répondait donc a minima à un souci d'équité de la part du législatif face aux travailleurs haïtiens non qualifiés.

D'un premier coup d'oeil, cet ajustement peut paraître lourd. Le patronat haïtien, le secteur de la sous-traitance en particulier, responsable de l'offre d'emploi, a maintes fois fait savoir qu'il ne pourra pas supporter une telle augmentation.

En pratique économique, cette offre d'emploi artificiellement maintenue à 70 gourdes pendant cinq ans est équivalente à une subvention au secteur concerné par la nation haïtienne au détriment des travailleurs haïtiens non qualifiés.

James Darbouze, militant, professeur de philosophie (Université d'Etat d'Haïti UEH) analyse les raisons et la signification de ce vote.

### « Ce qu'il faut retenir du vote des députés

#### Essai de compréhension métapolitique. »

Par James Darbouze

Le mardi 4 août 2009 s'est tenu à la chambre basse un vote relatif à la loi sur la fixation du salaire minimum à 200 gourdes. La loi présentée par le député Benoît avait déjà été votée par les deux chambres (5 février 2009 pour la chambre des députés, 5 mai 2009 pour le Sénat) mais suite aux objections présentées par le Président de la République à la demande des associations patronales et de ses conseillers, le Parlement se devait juste de confirmer le vote qu'il avait déjà réalisé.

Alors que tout le monde ou presque s'attendait à un dénouement de la séance allant dans le sens des intérêts des travailleurs, qui, pour cause, étaient justement descendus massivement dans les rues en matinée pour se prononcer en faveur des deux cents (200) gourdes ; alors que tout semblait plaider en faveur d'une confirmation de la loi du salaire minimum à deux cents (200) gourdes, l'assemblée des députés - mêlant combines et manoeuvres louches et suspectes par exemple le vote secret - a rejeté, avec cinquante cinq (55) voix, les deux cents (200) gourdes comme salaire de base dans l'industrie de la sous-traitance et, par voie de conséquence, confirmé les objections du Président.

Ils ont été nombreux celles et ceux qui, universitaires, intellectuels, experts, simples citoyens, ont attiré l'attention de l'opinion publique sur l'importance de cette loi pour l'avenir de la nation et pour l'accomplissement d'un pas dans le sens de la justice sociale et de l'équité. Pourtant, les députés ont choisi de passer outre ces recommandations. Partant de l'idée métapolitique que la politique est une pensée et que toute action politique suppose une pensée qui la sous-tend, ce texte tente d'appréhender la pensée politique même implicite qui sert de base à cette action malheureuse des députés.

D'autant que, si cette action se confirme, ses répercussions seront énormes sur la vie de plusieurs dizaines de

milliers de travailleurs et de citoyens haïtiens. Car, autant que vont durer ces démarches dilatoires, les travailleurs honnêtes continueront à percevoir le même salaire misérable de soixante dix (70) gourdes et cela, pour le bonheur du Président et des patrons. Et si de plus, le projet reste dans les tiroirs et attend la 49ème législature, les patrons auront encore deux ans pour continuer à exploiter les malheureux et malheureuses. On ne pouvait pas mieux tomber. Qu'il nous soit permis de revenir sur un certain nombre de lapalissades que cette action des députés met à nu.

### **1.- Que nous ne sommes pas en démocratie.**

La démocratie même formelle désigne le pouvoir du peuple. Autrement dit, un régime politique dans lequel la voix qui compte le plus c'est la voix du peuple. Elle ne saurait compter pour du beurre. Ici, à l'évidence nous ne sommes pas en démocratie mais en ploutocratie. Autrement dit la voix du peuple, ses intérêts ne comptent pas. Seul vaut la volonté des riches. Et dans cette perspective, il n'est pas contraire à la logique que tout un peuple périsse pourvu que demeure les dividendes de huit personnes. Il faut bien que ces dernières soient en mesure de continuer à s'approvisionner en produits de luxe, d'envoyer leurs enfants en week-end à Miami [et de que] les forces réactionnaires ont parcouru un bon bout de chemin dans le sens de leur projet de pillage des ressources et des pauvres du pays.

### **2.- Que la majeure partie des députés sont dans le camp du patronat et des exploiters.**

La majeure partie des députés sont dans le camp du patronat et des exploiters. Cinquante cinq (55) sur quatre vingt dix neuf (99) (c'est quand même énorme) sont alliés aux patrons et au gouvernement. Comme le gouvernement et le patronat, ils sont donc incapables de distinguer un moment historique d'un moment anhistorique. Par suite, incapables d'être à la hauteur de leur tâche de législateur. Sur ce plan, nous assistons malheureusement à une alliance entre les forces d'argent, les directeurs d'opinion, et le pouvoir d'État afin de maintenir cette situation de mépris qui, somme toute, ne peut pas durer. Cette alliance-conivence est en réalité une déchéance en comparaison à ce que la Presse a été dans les années 80 et au rôle qu'elle eu à jouer dans le processus de lutte contre les temps de dictature et pour la démocratisation du pays.

### **3.- Que face à la défense des intérêts du Patronat, la constitution ne tient plus.**

On savait déjà que, pour le Président de la République, plus rien ne pouvait tenir dès lors qu'il s'agissait de la défense des intérêts de la classe des possédants. Le vote du 4 août nous a appris que, comble de l'indécence, du point de vue des députés, il en est de même. La constitution ne tient plus. On peut tout chambouler même le bon sens, on peut tout renverser : la constitution, les lois, les règlements internes du Parlement, dès lors qu'il s'agit de défendre les intérêts de la classe des possédants. On a tous été témoins des pirouettes réalisées par le Président de la Chambre des Députés ainsi que par la Présidente de la Commission des Affaires sociales - quelles affaires sociales ? - pour faire passer la pilule (leur solution de sagesse). Fait bizarre quand même : alors que cette solution était applaudie des deux mains par l'ADIH, les ouvriers sont à nouveau massivement descendus dans la rue le lendemain du vote.

### **4.- Que le peuple ne peut compter que sur ses propres forces.**

On le savait déjà mais le vote vient de prouver que le peuple ne peut compter que sur ses propres forces. Comment, honnêtement, peut-on dire vouloir la paix et la stabilité dans le pays sans vouloir la justice sociale, l'équité ? A moins que l'on souhaite stabiliser la population dans la misère, auquel cas, il conviendrait de désigner comme criminels tous ceux qui, aujourd'hui, militent en faveur d'un salaire minimum à moins de deux cents gourdes. Les écarts de salaire sont trop grands. Les niveaux de vie et la fracture sociale aussi. La stabilité du climat politique et social passe

donc certainement par une réduction de ces grands écarts de salaire.

### 5.- Que les Parlementaires souhaitent renforcer la fracture sociale ville/provinces.

En contestant ce minimum vital de 200 gourdes aux travailleurs et en défendant ce qu'ils appellent un salaire minimum mitoyen par catégorie et par secteurs, les législateurs ont montré qu'ils souhaitent, en plus de la fracture sociale riche/pauvre déjà énorme, dans la droite ligne de l'idéologie d'apartheid, creuser le fossé social séparant les travailleurs ruraux des travailleurs urbains. Ils montrent aussi qu'ils veulent soutenir la misère comme principal critère de compétitivité. Mais de quelle compétitivité s'agit-il ?

Le sous-investissement dans le pays n'est pas dû au faible niveau des salaires. Les bas salaires ne sauraient représenter un critère de compétitivité économique. Si tel était le cas, à 70,00 gourdes par jour, le plus bas salaire des Antilles et de la Caraïbe, Haïti ne compterait pas que 28,000 ouvriers très loin du Nicaragua, de la République Dominicaine et du Honduras. Le problème est lié à la situation de grands monopoles de huit personnes qui obstruent la voie à tout concurrent, également aux faiblesses des infrastructures et au manque de vision des gouvernants. Ainsi, en agissant de la sorte et en reprenant à leur propre compte l'argumentaire des Patrons, les députés prouvent qu'ils sont donc incapables de distinguer un moment historique d'un moment anhistorique. Par suite, incapables d'être à la hauteur de leur tâche de législateur.

### 6.- Eléments d'analyse métropolitique.

On savait déjà que la différence fondamentale entre Préval et Aristide c'est qu'Aristide, en fils du peuple, se préoccupe un tant soit peu du sort du peuple. Ne serait-ce que de manière populiste ou démagogique. Dans « populisme » autant que dans « démagogie », il y a aussi du peuple. La préoccupation populaire est quand même un tant soit peu présente. Il faut signaler, sur ce point, que durant ces (20) vingt dernières années les seuls ajustements salariaux ont été réalisés sous le gouvernement d'Aristide. Préval lui n'a que deux préoccupations fondamentales : la sauvegarde des intérêts de sa classe et la garde du pouvoir en vue de la sauvegarde des intérêts de sa classe. Dans le cadre de cette question du salaire minimum, cette différence apparaît avec plus d'acuité.

Que cela soit durant son premier mandat ou durant celui-ci René Préval n'a jamais fait quoique ce soit pour la protection des emplois et la défense des droits des travailleurs et des couches les plus défavorisées de la population. Cela se savait déjà. Maintenant, ce qu'il faut retenir c'est que le peuple ne peut pas non plus compter sur les Parlementaires. Pour eux aussi, l'amélioration du sort du peuple ne fait pas partie des préoccupations. Leur servilité devant les intérêts du patronat n'a d'égal que leur mépris exacerbé pour les classes laborieuses et les couches les plus défavorisées de la population. Cela aussi le vote du 4 août l'a prouvé. La leçon doit être retenue !

Les patrons de la sous-traitance sont les colons des temps modernes et les parlementaires comme Gerandale Thélusma, Levaillant Louis-Jeune et bien d'autres sont leurs commandeurs. En effet, bien que le pays ait acquis son indépendance en 1804 suite à une guerre d'indépendance qui renversa violemment le système esclavagiste, la sortie de l'esclavage et du colonialisme n'a pas permis à la société haïtienne de franchir le pas et de passer à une société moderne. Car l'esclavage mental a perduré du côté des dirigeants. Aujourd'hui dans le refus du Patronat associé au gouvernement - et maintenant aux Parlementaires de la chambre des députés - de payer 200 gourdes, 200 misérables gourdes [moins de 5,00 USD], pour une journée de dur labeur aux travailleurs honnêtes et dignes de la sous-traitance, c'est de l'esclavage aussi qu'il s'agit.

Se pourrait-il que la rupture vienne de la chambre du Sénat ? Certains le pensent ! De la même manière que certains pensaient - bien entendu avant le vote du 4 août - qu'il revenait au Parlement, et en particulier aux députés, de ne pas désespérer le peuple. Et qu'ils se devaient, en toute première instance, de tenir compte des demandes qui leur

## Haïti, salaire minimum : Ce qu'il faut retenir du vote des députés

---

sont formulées à travers l'expression de la majorité. C'est d'ailleurs selon ce principe que les ouvriers sont sortis de leurs usines le 4 août. Mais qu'ont fait la majeure partie des députés ?

Ils ont fourni aux désespérés de Baker, Apaid, Coles et co. une raison de plus de croire que cette société, mis à part toujours et toujours encore plus d'exploitation et de souffrance, n'a rien à leur offrir. En faisant prédominer la logique du pire et du chantage - comme au temps béni de la colonie<sup>3</sup>, ils ont affirmé, comme les patrons et René Préal, ne pas croire que la justice sociale et la répartition plus ou moins égale des richesses dans l'intérêt du plus grand nombre puisse être la pierre angulaire de cet État de droit que nous voulons construire. Bonne note doit être prise !!!

Si tant est que comme l'écrit Faubert Bolivar « le dépôt de la proposition de loi sur l'augmentation du salaire minimum a constitué une manière de remettre sur le tapis le problème de la fracture sociale au nom duquel le devenir nation de l'État haïtien sérieusement entravé »<sup>4</sup>, il va de soi que le patronat et la machinerie politique à son service (le Président Préal, le gouvernement, les Parlementaires) en manifestant leur refus d'avaliser cette loi afin de permettre sa rentrée en vigueur, ne font que confirmer leur volonté non seulement de maintenir la fracture sociale mais de la creuser encore plus. Mais ce que le patronat, M. Préal et toute la machinerie politique à leur service doivent avoir compris depuis tout ce temps c'est que les ouvriers, les travailleurs, les producteurs et le peuple ne peuvent pas échouer. Ils ne peuvent pas échouer car un peuple n'échoue jamais. Pour reprendre le philosophe Alain Badiou, « la logique des peuples est faite de lutte, de nouvelle lutte, de nouvelles luttes encore et cela jusqu'à la victoire finale<sup>5</sup>. »

La société étant désormais sensibilisée à la situation de ces travailleurs et travailleuses surexploités dans les usines de la sous-traitance, il sera plus que difficile de lui faire cautionner les bas salaires comme soit disant critère de relance économique. Les Parlementaires doivent eux aussi comprendre cela. Les patrons quant à eux doivent non seulement comprendre mais tirer les leçons qui s'imposent. Il est grand temps de mettre fin au mépris. La situation est mure et la stratégie est en passe d'être trouvée par ceux-là même qui sont l'objet pluriséculaire du mépris. Autant dire que les militants du changement réel et profond ne peuvent que se frotter les mains !!!

**James Darbouze**

Port-au-Prince, le 5 août 2009.